

Tourisme et mammifères marins le sanctuaire Agoa forme les opérateurs de whale- watching

Pour que le tourisme d'observation des dauphins et des baleines (whale-watching) soit respectueux des mammifères marins, le sanctuaire Agoa lance un programme de gestion ambitieux qui débutera par une formation des professionnels du tourisme, le 17 au 19 octobre en Martinique.

Conférence de presse : le 19 octobre à 15h00
Palais des Congrès cinéma MADIANA à Schœlcher (Martinique)

Sanctuaire Agoa et tourisme baleinier : des acteurs indissociables



Le dauphin tacheté pantropical est l'une des espèces les plus sensibles au développement du whale-watching © Pascal Mayol / AAMP

Le **sanctuaire Agoa**, qui s'étend sur un espace maritime de 143 256 km² dans les Antilles françaises, est l'une des plus vastes aires marines protégées au monde. Créé en 2012, il a pour objectif de protéger les **mammifères marins** des impacts des activités humaines.

Au sein de ce sanctuaire, plusieurs opérateurs touristiques proposent des prestations d'observation des cétacés (activité communément appelé « **whale-watching** »). Mal pratiqué le whale-watching peut gravement perturber les animaux. Pour répondre à cet enjeu, le sanctuaire Agoa propose aux opérateurs de se former à de bonnes pratiques.

Les opérateurs touristiques engagés aux côtés d'Agoa

Le tourisme d'observation des cétacés dépend directement de la présence et de la bonne santé des dauphins et des baleines. Consciente de cet enjeu, la très large majorité des opérateurs approuve l'idée d'un **programme de gestion pour un whale-watching durable**.

La première étape est une **formation de 3 jours** à destination des opérateurs de whale-watching, du 17 au 19 octobre dans les locaux de la DEAL à Schœlcher. Une **douzaine de modules** permettront aux excursionnistes de **reconnaître les signes de perturbation des animaux et de respecter les règles d'approche des cétacés afin de ne pas les déranger**. Cette formation leur offrira aussi des **connaissances naturalistes afin de pouvoir les partager avec leurs clients et les sensibiliser au respect du milieu marin**. Pour cela, un certain nombre d'outils leur seront mis à disposition, dont une **plaquette d'identification des espèces**.

Cette formation est mise en œuvre en partenariat avec les DEAL de Martinique et de Guadeloupe, la collectivité territoriale de Martinique et l'association Souffleurs d'Ecume.

La formation sera suivie de la signature de la
1^{ère} charte Agoa pour une observation touristique responsable des cétacés
à l'occasion d'une **conférence de presse** ouverte au public,
le 19 octobre à 15h00
au Palais des Congrès cinéma MADIANA à Schœlcher (Martinique).

Une activité touristique en forte croissance

Cette formation répond à un besoin urgent d'encadrer une pratique en très forte croissance. Publiée en début d'année, une étude commandée par le sanctuaire Agoa révèle qu'une **trentaine d'opérateurs** se partagent le marché du whale-watching en Martinique, Guadeloupe et à Saint-Martin. **Plus de 50 000** touristes s'y sont adonnés en 2015, générant **2 165 000 €** de chiffre d'affaires. En outre, le whale-watching connaît une **dynamique de croissance importante : depuis 2010, le nombre d'opérateurs a été multiplié par 3 et le chiffre d'affaires par 4 !**

Des risques sur les cétacés à maîtriser

L'étude commanditée par le sanctuaire Agoa met en lumière de mauvaises pratiques en cours actuellement : Les **manœuvres d'approche, souvent intrusives** (vitesse, distance, nombre de bateaux, ...), sont susceptibles de **nuire aux cétacés, très sensibles au dérangement**. Répétées dans le temps, ces perturbations peuvent avoir des conséquences importantes, comme la réduction du taux de reproduction et des capacités d'alimentation, l'augmentation du risque de maladies pour les cétacés soumis au stress, ou encore l'abandon de sites pourtant essentiels à leurs activités vitales (reproduction, alimentation et repos).

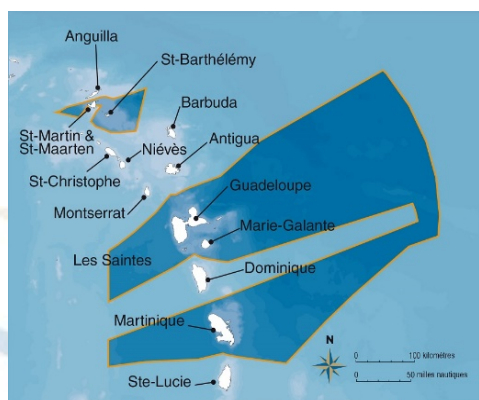


Des connaissances naturalistes seront dispensées durant la formation avec un double objectif : réduire la pression sur les cétacés en observant d'autres espèces (ici un fou brun) et sensibiliser les passagers à la protection du milieu marin. © Pascal Mayol / AAMP

La formation des opérateurs de whale-watching et la charte Agoa sont les premiers éléments d'un programme de gestion du whale-watching à long terme dans les Antilles françaises, avec des dispositifs actuellement à l'étude tels qu'un label ou encore un système de licence.

Contact presse :

Informations : François Colas, sanctuaire Agoa, 06 96 86 56 57, francois.colas@aires-marines.fr



Le sanctuaire de mammifères marins Agoa fait partie de l'Agence des aires marines protégées, un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Au 1er janvier 2017, l'Agence des aires marines protégées deviendra l'Agence française pour la biodiversité.

Retrouvez plus d'informations sur le site web :

www.sanctuaire-agoa.fr

Ressources

La carte du sanctuaire Agoa, des photos d'illustration ainsi que les fiches d'identification des mammifères marins sont à votre disposition sur le lien ci-bas :

<http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEW0U9TATUHUQ1041>

Si le lien ne fonctionne pas, rendez vous à l'adresse suivante : <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification> et utilisez le code suivant : **1-NEW0U9TATUHUQ1041** .

La mention des crédits est obligatoire.

Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur le sanctuaire Agoa et la formation des opérateurs de whale-watching à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence des aires marines protégées.